



Annonces de la Ville

- Communiqués
- Appels d'offres
- Avis publics

Index A-Z

A	B	C	D	E	F	G
H	I	J	K	L	M	N
O	P	Q	R	S	T	U
V	W	X	Y	Z		

Montréal pour les :

- Familles
- Jeunes
- Aînés
- Touristes

[S'abonner aux communiqués](#)

[Fils RSS](#)

[Qu'est ce qu'un fil RSS ?](#)

Le comité exécutif de Montréal va de l'avant dans l'implantation d'une ligne éthique à l'intention des employés

12 décembre 2008

Montréal, le 12 décembre 2008 - M. Claude Dauphin, président du comité exécutif et responsable de la sécurité publique et des affaires corporatives au comité exécutif de la Ville de Montréal, annonce l'implantation prochaine d'une ligne éthique à l'intention des employés de la Ville. Sous forme d'une ligne téléphonique ou d'un accès Internet, cette ligne éthique permettra de prévenir et de détecter des activités abusives et frauduleuses. Cette initiative découle d'une recommandation provenant du Vérificateur général et du Comité de vérification de la Ville de Montréal visant l'implantation d'une telle ligne éthique.

« L'implantation d'une ligne éthique offrira un outil supplémentaire, simple et facile d'accès à tout employé de la Ville souhaitant dénoncer une situation inacceptable au travail et ce, en toute confidentialité et de façon anonyme. Nous voulons nous doter d'un mécanisme qui permettra d'atténuer les pertes réelles ou potentielles car l'Administration sera dorénavant informée promptement de tout problème sérieux pour ensuite intervenir rapidement afin d'apporter des correctifs. Je souligne que la Ville de Montréal innove en instaurant une telle ligne éthique : nous serons la première municipalité québécoise à implanter un tel mécanisme », a déclaré M. Claude Dauphin.

« La Ville de Montréal priorise l'intégrité, la loyauté, le respect et les comportements éthiques. Nous sommes d'avis que nos employés partagent également ces principes et qu'ils veulent contribuer à prévenir et à détecter les activités abusives ou frauduleuses dont ils pourraient éventuellement être témoins. Nous avons donc mandaté le Directeur général de la Ville, M. Claude Léger, pour qu'il puisse entreprendre les actions requises afin de concrétiser ce projet », a ajouté M. Dauphin.

Parmi les principaux avantages que procurent une ligne éthique, on retrouve : un accès 24 heures par jour, 7 jours par semaine, 365 jours par année ; la prévention des comportements nuisibles à l'efficacité de l'organisation ; une transparence accrue et par conséquent un environnement de travail plus éthique.

La Ville procédera donc à un appel d'offres au début de l'année 2009 en vue de retenir les services d'une firme spécialisée dans la prise en charge des appels d'une ligne confidentielle et la gestion d'un système de compilation des informations reçues. Le service de la Vérification interne de la Ville sera l'interlocuteur privilégié pour la réception des données transmises par la firme retenue et effectuera le suivi approprié de ces informations.

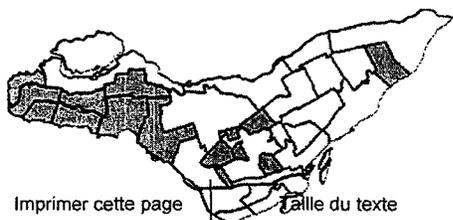
Préalablement à l'implantation de la ligne éthique, un encadrement sur la prévention, la détection et le signalement des fraudes sera diffusé auprès des employés. Celui-ci décrira notamment les types de cas d'abus et de fraude devant être rapportés et informera les employés sur les mécanismes permettant de divulguer ces situations.

Par ailleurs, le Comité de vérification de la Ville sera informé périodiquement quant au volume d'appels reçus sur la ligne éthique, de la nature des dénonciations et des suivis qui y ont été apportés. Un bilan des activités de la ligne éthique sera produit régulièrement et sera remis au comité exécutif de la Ville afin d'évaluer la pertinence de cet outil.

« Rappelons que quatre grandes villes canadiennes (Toronto, Ottawa, Edmonton et Calgary) ont déjà implanté un outil semblable pour prévenir la fraude et d'autres activités abusives. De façon générale, les organismes qui ont mis en place des tels mécanismes ont encouru des pertes financières et matérielles moindres que ceux qui n'en avaient pas », a conclu M. Claude Dauphin.

Finalement, cette ligne éthique s'ajoutera aux mécanismes déjà existants permettant de détecter et de corriger des comportements non-conformes. Il s'agit du Guide de conduite à l'égard des valeurs de l'organisation (2004), de la tolérance zéro pour tous les cas d'abus et de gaspillage des biens de la Ville, l'unité des enquêtes administratives du Service du capital humain, le rôle de surveillance des finances et des opérations effectué par le Vérificateur général, les mécanismes de vérification internes mis en place par la Direction générale, le travail de l'Ombudsman et celui de la Commission de la fonction publique de Montréal.

[Retour à la page précédente](#)



Imprimer cette page

Taille du texte

Nous joindre

- Un numéro unique : 311
- Par courriel
- En personne

Suivez-nous sur



Services en ligne

- Constats d'infraction
- Évaluation foncière
- Info-collectes
- Info-remorquage
- Rapports d'accident
- Règlements municipaux

Annonces de la Ville

- Communiqués
- Appels d'offres
- Avis publics
- Carrières

Utilitaires

- Index A-Z

Application [Partager cette page](#)

[Banque d'info 311](#)